



## Résidences d'auteurs

2018-2019

### APPEL À CANDIDATURES AUTEURS

Le rectorat de l'académie de Caen et ses partenaires, l'IMEC, la DRAC de Normandie et l'agence Normandie Livre & Lecture, lancent un appel à candidatures pour la mise en place d'une résidence de création et d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire pour l'année scolaire 2018-2019.

#### Objectifs

Ces résidences d'auteurs visent à favoriser la maîtrise de la langue, jusqu'à la production écrite, dans la logique du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) de l'élève et dans une démarche de projet, il s'agit donc de sensibiliser les publics scolaires à la démarche d'écriture, de découvrir et désacraliser le processus de création littéraire par la pratique et la mise en activité.

Les ateliers d'écriture proposés aux classes doivent s'inscrire dans la thématique suivante : « la tentation de l'ailleurs ». Il s'agira d'inviter les élèves à explorer des territoires réels ou rêvés en passant par des formes écrites d'abord abordées comme des explorations de la langue. Inventer des parcours et des cartographies subjectives qui prennent en compte le vécu de chacun ou des expériences collectives dans les espaces publics ou privés. Partir d'ici pour tracer, penser, raconter, imaginer des échappées. Trouver les impulsions capables de faire exister sur la page de nouveaux ailleurs.

La résidence devra aboutir à la création d'un texte rédigé et éventuellement illustré par les élèves d'une quinzaine de pages environ à des fins de publication. L'ensemble des réalisations donnera lieu à la publication d'un ouvrage collectif.

La publication des travaux des élèves mentionnera le nom de chacun des auteurs impliqués dans le dispositif.

Le sujet et la forme du travail de création personnel sont libres.

#### La structure d'accueil

L'auteur sera accueilli à l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine. Installé à l'abbaye d'Ardenne, l'IMEC préserve et met en valeur une collection exceptionnelle dédiée à l'histoire de la pensée et de la création contemporaines. Depuis sa fondation, l'IMEC contribue au rayonnement

de la recherche sur la vie littéraire, éditoriale, artistique et intellectuelle. Reconnu d'intérêt général, l'Institut a pour vocation de pérenniser les fonds qui lui sont confiés et de les mettre en valeur à travers une mission scientifique, culturelle et pédagogique.

Fondée au XII<sup>e</sup> siècle, chargée d'histoire et longuement restaurée, l'abbaye d'Ardenne accueille l'ensemble des collections et des activités de l'IMEC. Classée monument historique, propriété du Conseil régional, l'abbaye a reçu le prestigieux label de Centre culturel de rencontre qui distingue des monuments historiques porteurs de projets culturels d'excellence.

### Critères d'éligibilité

La résidence d'écriture fait intervenir un auteur (écrivain, artiste travaillant la langue sous toutes ses formes) doté d'une expérience en milieu scolaire. Différents genres littéraires peuvent être convoqués : littérature jeunesse, roman, poésie, théâtre, album, roman graphique, etc. Le projet d'intervention auprès des élèves devra s'inscrire dans la thématique choisie.

L'auteur devra déjà avoir publié un ouvrage au moins à compte d'éditeur.

### Durée et calendrier

La résidence, d'une durée totale de trois mois (potentiellement discontinue), se déroulera entre le 1<sup>er</sup> octobre 2018 et le 31 mars 2019. La période d'avril à juin 2019 sera consacrée à la phase éditoriale et à la restitution du projet.

La résidence comprendra différents temps :

- des temps de création libre de l'auteur, dans les locaux de l'IMEC, correspondant à 70 % de la durée totale de la résidence ;
- des temps de médiation et d'animation d'ateliers d'écriture auprès de quatre classes (répartis en deux duos d'établissements de proximité), correspondant à 30 % de la durée totale de la résidence. Le projet d'écriture proposé aux élèves sera défini en concertation avec les équipes enseignantes.

Les temps d'ateliers s'échelonneront sur l'année scolaire sous la forme d'une présence régulière et pour un total de 10 journées (5 par groupes d'établissements constitués d'une école et d'un collège de proximité ou de deux classes d'un même collège.) Le rythme des interventions sera décidé en concertation entre les équipes enseignantes et l'auteur, en veillant à la régularité des interventions et à l'organisation du suivi du projet entre ces interventions.

Une journée par groupe d'établissements aura lieu à l'IMEC avec les élèves en présence de l'auteur.

Un temps de restitution par les élèves impliqués et si possible en présence de l'auteur pourra clore la résidence. Il sera de préférence articulé à un événement culturel local (festival, salon du livre etc.).

Le calendrier précis sera établi conjointement par l'auteur, les équipes enseignantes et l'IMEC.

### Lieux et publics

L'auteur sera accueilli en résidence à l'IMEC et ses interventions en milieu scolaire se dérouleront dans deux groupes d'établissements scolaires proches l'un de l'autre et déterminés au début de la résidence.

Dans sa partie scolaire, la résidence s'inscrit soit dans le cadre du cycle 3 et concernera alors une classe de collège (6<sup>e</sup>) et une classe d'une école du secteur (CM2), soit dans le cadre du cycle 4 (de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>) et fera alors travailler conjointement une classe de collège avec une classe relevant de dispositifs particuliers : SEGPA, ULIS, UPE2A etc du même établissement.

Des critères géographiques seront pris en compte de façon à ce que des projets puissent être mis en place dans les différents départements du territoire de l'académie de Caen. Les écoles et établissements scolaires implantés en milieu rural ainsi que ceux relevant d'un réseau d'éducation prioritaire seront privilégiés.

### Conditions financières

L'auteur percevra pour son travail de création littéraire et pour ses interventions en milieu scolaire, une rémunération de droits d'auteur sur la base d'un montant brut de 1700 euros par mois de résidence, soit une rémunération brute totale de 5100 euros (cinq mille cent euros).

### Conditions d'accueil et restauration

L'IMEC mettra à disposition de l'auteur, à titre gracieux, un logement individuel dans l'enceinte de l'abbaye d'Ardenne, et prendra en charge les frais afférents à son entretien. Le planning d'occupation du logement sera établi en concertation avec l'IMEC.

Afin de lui permettre de réaliser son projet, l'IMEC mettra également à la disposition de l'auteur des locaux de travail adaptés, bibliothèque, etc.

Lorsqu'il sera présent à l'IMEC les jours de fermeture du service de restauration (samedi, dimanche, lundi), l'auteur percevra un per diem d'un montant de 20 €. Les jours de présence en établissements scolaires, les repas du midi seront fournis par les établissements ainsi que le matériel pédagogique. Le matériel (ordinateur, téléphone portable...) est à charge de l'auteur.

### Déplacements

Les déplacements de l'auteur entre son domicile et l'abbaye d'Ardenne seront pris en charge jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 450€ pour l'ensemble de la résidence.

Pour les déplacements liés à ses interventions dans les établissements scolaires, l'auteur utilisera son véhicule personnel. Les frais de déplacement seront pris en charge sur la base de 0,30 €/km. S'il ne possède pas de véhicule, l'auteur pourra utiliser pour les déplacements liés à ses interventions un véhicule mis à disposition par l'IMEC, sous réserve de disponibilité de ce dernier.

Une fois les candidatures sélectionnées, l'ensemble de ces éléments fera l'objet d'un échange entre l'auteur, le rectorat de l'académie de Caen et l'IMEC afin d'établir une convention entre l'auteur, l'IMEC et le rectorat actant les engagements réciproques.

## Calendrier prévisionnel

Juillet 2018 : lancement de l'appel à candidatures pour les auteurs

15 septembre : retour candidatures auteurs

Septembre : commission d'examen des candidatures auteurs

Fin septembre 2018 : Appariement auteurs/ établissements scolaires. Communication des résultats aux établissements et aux auteurs.

Octobre 2018 : réunion des équipes auteurs et enseignants.

Octobre 2018 – 31 mars 2019 : déroulement de la résidence en fonction d'un calendrier défini conjointement par l'auteur, les équipes enseignantes et l'IMEC.

3<sup>e</sup> trimestre année scolaire 2018-2019 : édition de l'ouvrage

## Le dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter :

- la fiche de candidature renseignée ;
- une note d'intention présentant le projet d'intervention en milieu scolaire et le projet d'écriture personnel (l'un et l'autre pouvant être liés ou non), au format pdf ou word ;
- une bibliographie ;
- un *curriculum vitae* à jour faisant notamment état des expériences d'ateliers, rencontres et actions à destination des publics scolaires (format pdf de préférence) ;

L'ensemble du dossier est à adresser pour le **15 septembre 2018** à Yoann Thommerel, directeur du développement culturel l'IMEC et Françoise Guitard, déléguée académique à l'action culturelle de l'académie de Caen, aux adresses mail suivantes :

[yoann.thommerel@imec-archives.com](mailto:yoann.thommerel@imec-archives.com)

[daac@ac-caen.fr](mailto:daac@ac-caen.fr)

Les dossiers de candidature seront examinés par un jury composé d'un représentant de chacun des partenaires impliqué dans la définition et la mise en œuvre de la résidence : Rectorat de l'académie de Caen, IMEC, DRAC de Normandie et Normandie Livre & Lecture.